



NATIONAL WETA
Du vendredi 24 juin au dimanche 26 Juin 2022
YACHT CLUB de CARNAC
INSTRUCTIONS DE COURSE



La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] dans une règle des IC signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 les règles de classe.
- 1.5 En cas de traduction de cette instruction de course, le texte français prévaudra

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE :

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard une heure trente avant le signal d'avertissement du jour de son entrée en vigueur.
- 2.2 Toute modification au programme du lendemain sera notifiée aux concurrents si possibles la veille avant 20 heures, ou au plus tard à l'heure limite du dépôt des réclamations si celle-ci est plus tardive.

3. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis officiels seront mis en ligne sur le site web de l'Y.C.Carnac accessible par :

www.yccarnac.com/regates-morbihan/criterium-national-weta

Les informations seront aussi si possible relayées via le groupe Whatsapp tel que donné :

<https://chat.whatsapp.com/C38eBTkPRPEEijaSqXmXlb>

L'absence d'informations, avis sur le site Whatsapp ne pourra pas conduire à demande de reclassement.



4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice et/ou la Classe avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement. C'est en particulier le cas de balises qui seront fournies par la Classe et qui devront être portées durant toutes les courses.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés aux mâts situés du côté Est de la sortie du port du Y.C. CARNAC.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu (AP) est envoyé à terre, la course est retardée. Les bateaux qui partent en mer le font à leurs propres risques.
- 5.3 Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 45minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie les RCV « Signaux de Course »



NATIONAL WETA
Du vendredi 24 juin au dimanche 26 Juin 2022
YACHT CLUB de CARNAC
INSTRUCTIONS DE COURSE



6. PROGRAMME DES COURSES

Date	Briefing	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Parcours type
24/06/2022	12 h 30	14 h 00	Parcours construits
25/06/2022	9 h 00	10 h 30	Longue distance (sous réserve de conditions météorologiques) ou Parcours construits
26/06/2022		10 h 00 Dès que possible après les courses	Parcours construits Remise des prix

- 6.1 Les ratings seront affichés sur le tableau officiel à 12h30 le premier jour de l'épreuve. Toutes contestations de ratings seront admises jusqu'à l'heure limite du dépôt des réclamations du premier jour de l'épreuve.
- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.3 Le dernier jour de course aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de Classe sera : WETA

8. ZONE DE COURSE

La zone de course est décrite dans l'annexe 1

9. PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en annexe 2 des IC, incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passés ou contournées, le côté requis de chaque marque.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de course affiche le parcours technique à effectuer (P1/P2) et le cap compas approximatif de la 1ere marque.
- 9.3 Les parcours « longue distance » seront décrits par avenant, et explicités lors du briefing. Le Comité affichera le cap compas approximatif de la 1ere marque. Un bateau comité ouvreur précédera la flotte des concurrents.

10. MARQUES

Les Marques sont définies en annexe 2 pour les parcours techniques et dans l'Avenant pour les parcours longue distance

11. LE DEPART

- 11.1 Les départs des courses seront donnés en application RCV 26 avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.
- 11.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Modification RCVA4 et A5.



NATIONAL WETA
Du vendredi 24 juin au dimanche 26 Juin 2022
YACHT CLUB de CARNAC
INSTRUCTIONS DE COURSE



12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le Comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par la marque d'origine.

13. ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât du bateau Comité arborant un pavillon bleu à bâbord et le côté parcours de la marque d'arrivée à tribord.
- 13.2 La Règle 32 s'appliquera
- 13.3 Dans le cas où le parcours est réduit à une marque, un bateau du comité de course à proximité de la marque arborera un pavillon S et les bateaux doivent finir en passant entre le bateau et la marque depuis la direction de la marque précédente.
Un bateau qui n'effectue pas le parcours ne doit pas passer la ligne d'arrivée.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de telle façon que la rotation de deux tours est remplacée par une rotation d'un tour.

15. TEMPS CIBLES ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Parcours techniques :

Temps cible	Temps limite pour finir après le premier de sa Classe
40mn	20mn

- 15.2 Les bateaux ne réussissant pas à finir dans le temps limite défini en IC16.1 seront classés DNF sans instruction (Ceci modifie RCV 35, A4 et A5).
- 15.3 Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une demande de réparation. (Ceci modifie RCV 62.1(a))
- 15.4 Parcours longues distances :
Il n'y a pas de temps cible pour les parcours longues distance.
Le temps limite pour finir est fixé à $\frac{1}{4}$ du temps mis par le premier pour finir le parcours. Lorsque ce temps limite est atteint les bateaux toujours en course seront classés arbitrairement par la position qu'ils occupent. Ceci ne pourra faire l'objet d'une demande de réparation. (Ceci modifie la RCV 35)

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamations sont disponibles au secrétariat de course situé à l'étage du YC CARNAC. Les réclamations et les demandes de réparation doivent y être déposées dans le temps limite de réclamation.
- 16.2 Pour chaque série, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau de la classe concernée ait fini la dernière course du jour.
- 16.3 Les instructions auront lieu au local du Jury situé à l'étage du Yacht Club de Carnac et seront instruites dans l'ordre approximatif de dépôt.

17. CLASSEMENT

- 17.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider l'épreuve est de 1.
- 17.2 Lorsque moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- 17.3 Quand 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- 17.4 Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant les deux plus mauvais scores.



NATIONAL WETA
Du vendredi 24 juin au dimanche 26 Juin 2022
YACHT CLUB de CARNAC
INSTRUCTIONS DE COURSE



- 17.5 Le système de classement utilisé est le système de Points à Minima de l'Annexe A.
17.6 Le classement est effectué en temps compensé selon le rating FFVoile.

18. [DP] REGLES DE SECURITE

- 18.1 Outre le matériel de sécurité imposé par la réglementation française, sont obligatoires :
1 bout de remorquage,
1 bout de redressage frappé sur chaque bras avant,
Le port d'un équipement par personne de flottabilité homologué ou certifiés CE
En plus, chaque bateau devra installer à son bord, durant la totalité du Critérium une balise fournie par la Classe.
- 18.2 Emargement :
Pour effectuer un contrôle des concurrents inscrits quittant la terre pour aller courir et revenant à terre après avoir couru, les concurrents doivent apposer leur signature sur une liste des concurrents inscrits mise à leur disposition au rez-de-chaussée du YC Carnac.
Emargement départ : sera ouvert 1 h avant et jusqu'à l'heure prévue du premier signal d'avertissement du jour.
Emargement retour : Les concurrents doivent émarger dès leur retour à terre, et au plus tard avant l'heure limite de dépôt des réclamations.
- 18.3 Pénalités pour non émargement :
Pénalité de 10% sans instruction en cas d'omission d'émargement aller ou retour, pouvant aller jusqu'à la disqualification après passage au jury, en cas de récidives.
Cette pénalité est applicable :
- à la première course du jour pour une omission d'émargement départ.
- à la dernière course du jour pour une omission d'émargement retour.
Ces pénalités seront appliquées sans instruction, ceci modifie RCV 63.1.

19. [DP] REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit du Jury.
19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes doivent être faites au comité à la première occasion favorable.

20. [DP] CONTROLE DE JAUGE ET D'EQUIPEMENTS

Sans objet.

21. [DP] PUBLICITE

La réglementation 20 de World Sailing (code de publicité) modifiée par le règlement de la FFV s'applique.

22. BATEAUX OFFICIELS

- 22.1 Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :
Jury/Juges pavillon « JURY »
Bateaux du CC Flamme ou sigle YCC
Bateaux de surveillance – veste Jaune portée par le pilote
- 22.2 Des bateaux pointeurs peuvent être stationnés à proximité de chaque marque et de l'arrivée. L'absence de bateau pointeur ne peut donner lieu à demande de réparation. (Ceci modifie RCV 62.1(a)).
- 22.3 Bateau ouvreure : La définition du bateau ouvreure en cas de parcours longue distance sera donnée au briefing



NATIONAL WETA
Du vendredi 24 juin au dimanche 26 Juin 2022
YACHT CLUB de CARNAC
INSTRUCTIONS DE COURSE



23. [DP] BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 Les bateaux des directeurs d'équipes, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ, jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course ait signalé un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La pénalité pour non-respect de cette exigence pourra aller de 5 points à DSQ ajoutées au score de tous les voiliers associés au bateau en infraction après instruction.
- 23.3 Les bateaux accompagnateurs voulant intégrer le dispositif de sécurité devront s'inscrire auprès de l'organisation au secrétariat de l'étage du Yacht Club de Carnac et le pilote devra porter un gilet jaune fluorescent mis à disposition par l'organisation contre une caution. Ils devront impérativement le retourner à la fin de l'épreuve.
- 23.4 Tous les bateaux accompagnateurs sont soumis à la RCV 3.

24. [DP] COMMUNICATION RADIO

Un bateau ne doit ni effectuer de transmissions radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

25. [DP] EVACUATION DES DÉTRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Ceux-ci devront être gardés à bord ou déposés sur les bateaux Comité.

26. PARKING

Les bateaux devront respecter les places de parking attribuées au Y.C.Carnac

27. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Voir Avis de Course.

28. PROTECTION DES DONNÉES

28.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

28.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.



NATIONAL WETA
Du vendredi 24 juin au dimanche 26 Juin 2022
YACHT CLUB de CARNAC
INSTRUCTIONS DE COURSE



29. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates à leurs propres risques et sous leur seule responsabilité ainsi que cela est précisé dans RCV 3 « Décision de courir ».

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité pour perte, dommage matériel, blessure ou tout autre désagrément qui pourrait survenir aux personnes ou aux biens, tant à terre que sur l'eau, en tant que conséquence à la participation aux régates réglementées par ces Instructions de Course.

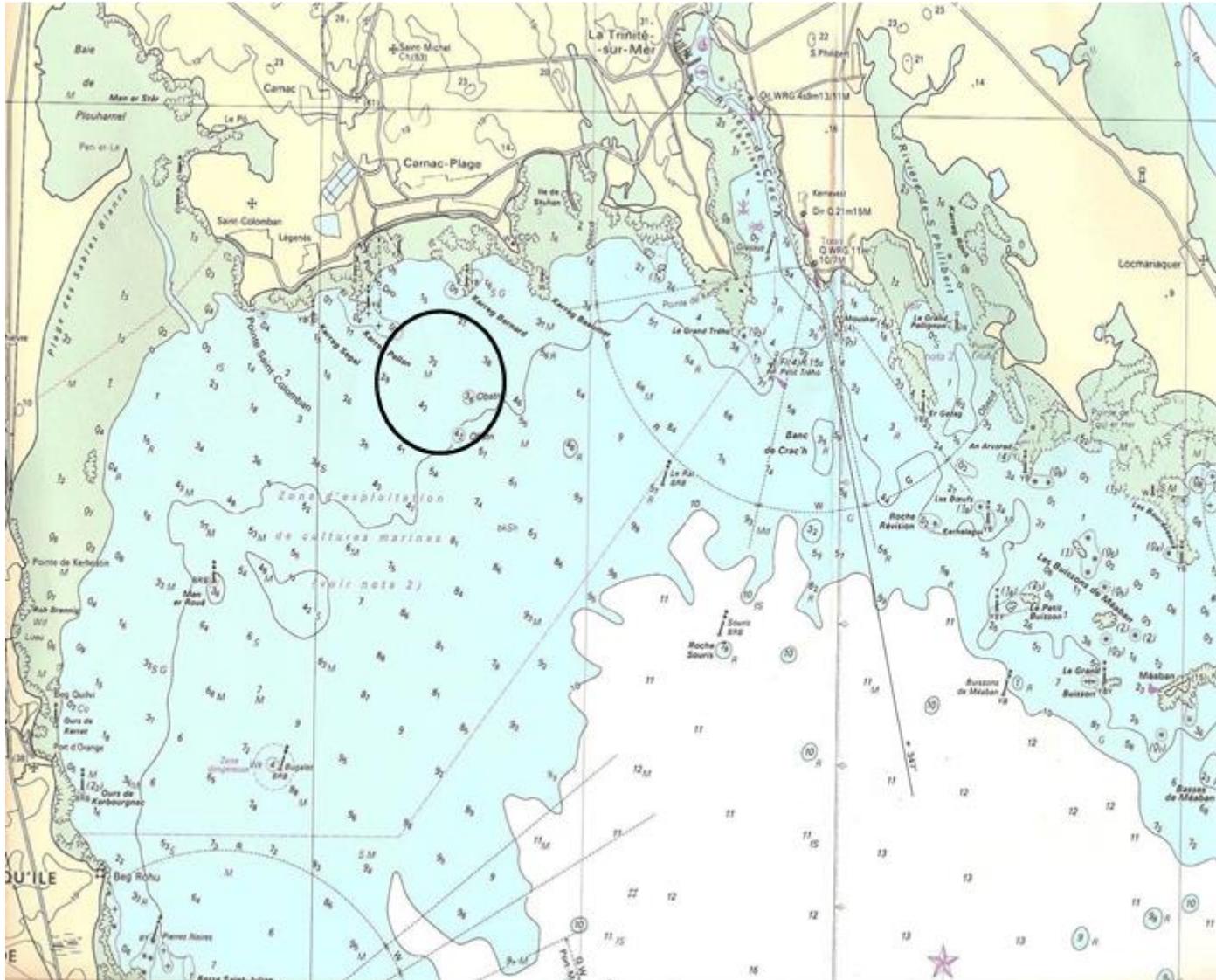
Le coureur du bateau ne pourra réclamer aucune indemnité matérielle en cas d'aide à la récupération du bateau dirigée sous la responsabilité du barreur ou de son équipier.

CORPS ARBITRAL DESIGNE

Président du Comité de Course: Patrick LONGUET

Jury:

ANNEXE 1 – ZONE DE COURSE





NATIONAL WETA
Du vendredi 24 juin au dimanche 26 Juin 2022
YACHT CLUB de CARNAC
INSTRUCTIONS DE COURSE



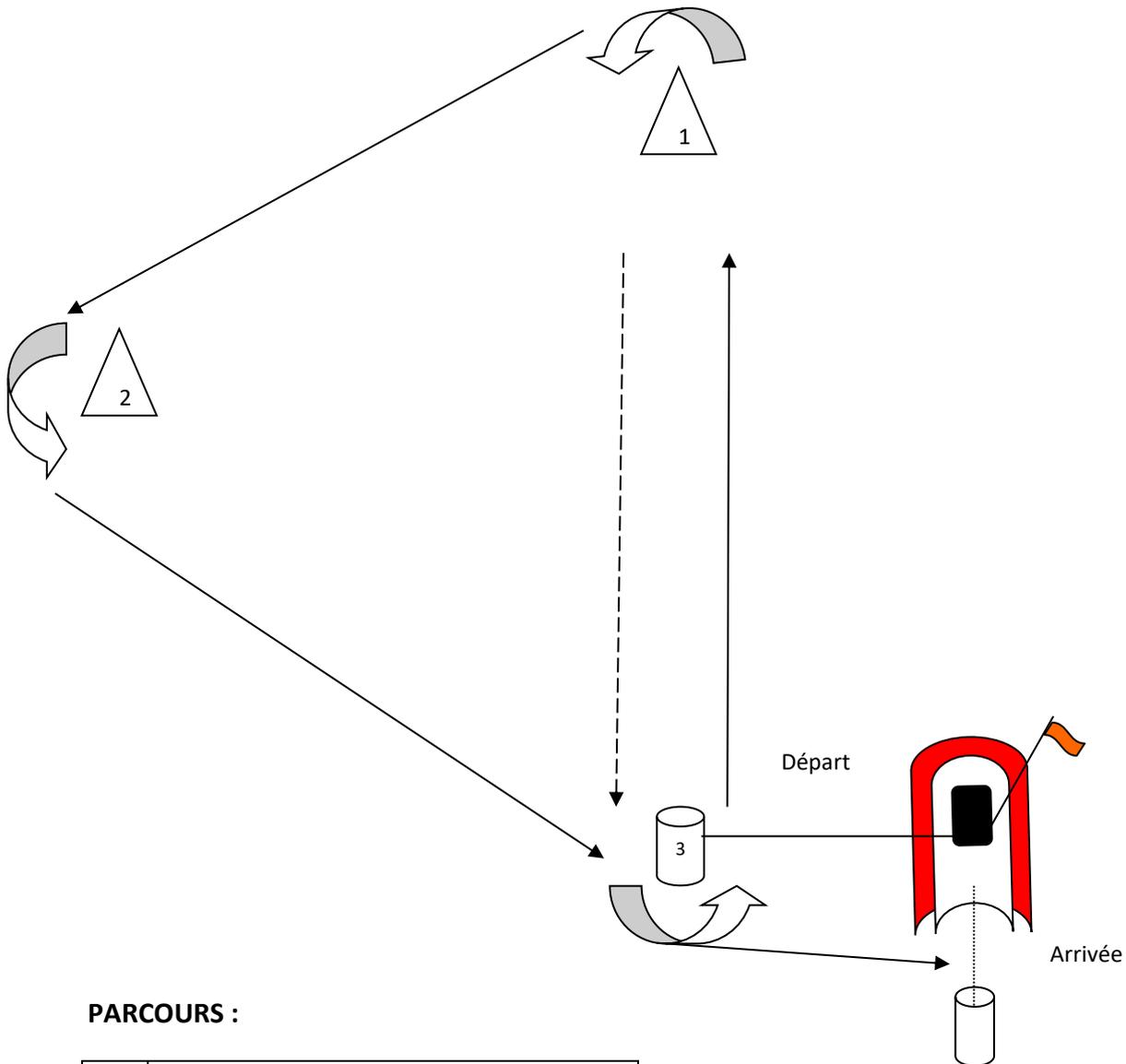
ANNEXE 2

Marées et heure du coucher du soleil

Date	Marée	Maree	Coef.	Coucher du
	Haute	Basse		Soleil
Vendredi 24 juin	14h59	20h59	53	22h14
Samedi 25 Juin	15h40	09h24	56	22h14
Dimanche 26 Juin	16h50	10h11	61	22h15

ANNEXE 3 « DESCRIPTION DES PARCOURS »

Triangle T1 , T2



PARCOURS :

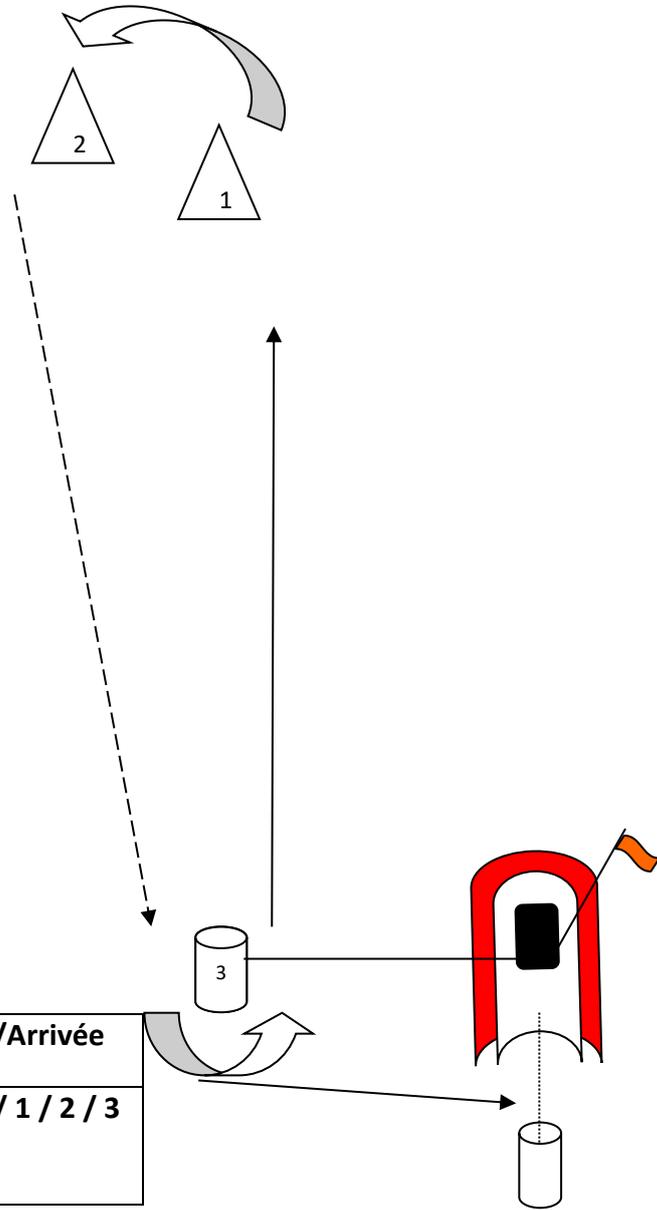
T1	Départ / 1 / 2 / 3 / 1 / 2 / 3 / Arrivée
T2	Départ / 1 / 3 / 1 / 2 / 3 / Arrivée

MARQUES :

Marque 1	Marque 2	Marque 3 (Départ)	Marque Arrivée
Bouée JAUNE	Bouée Blanche FFV	Bouée ORANGE	Bouée JAUNE

Bouée de Changement de parcours : Rouge

Banane B1 , B2



B1	Départ / 1 / 2 / 3 / 1 / 2 / 3 / Arrivée
B2	Départ / 1 / 2 / 3 / 1 / 2 / 3 / 1 / 2 / 3 / Arrivée

Marque 1	Marque 2	Marque 3 (Départ)	Marque Arrivée
Bouée JAUNE	Bouée Blanche FFV	Bouée ORANGE	Bouée JAUNE

Bouée de Changement de parcours : Rouge